

## Apprentissage : Quelle différence entre le programme de Nicolas Sarkozy et les choix du Conseil Régional Nord-Pas de Calais ?

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2012, lors du Comité Technique Académique du 17 janvier, la Rectrice a présenté un projet de parcours mixtes en bac Pro : l'année de 2<sup>nd</sup>e en formation initiale sous statut scolaire, les années de 1<sup>ère</sup> et Terminale en apprentissage. Trois Lycées Professionnels du Pas de Calais et cinq du Nord étaient concernés. La Rectrice devait obtenir l'accord du Conseil Régional.

L'intersyndicale des lycées professionnels a donc interpellé le Conseil Régional pour qu'il ne donne pas son accord. Nous avons été reçus par Jean-Marie Alexandre, 3<sup>ème</sup> vice-président (délégation : lycées et Schéma régional des formations). Il nous a affirmé que le Conseil Régional était contre le projet rectoral et qu'il n'y avait eu aucune concertation. D'un côté il y a l'affichage officiel qui dit que *« l'apprentissage s'inscrit en complémentarité de l'offre de formation initiale dans les lycées »* et qu' *« il ne s'inscrit pas en concurrence »*<sup>1</sup>. De l'autre, à propos des fermetures de sections par le Rectorat, M. Alexandre affirme : *« Si nous pouvons maintenir l'outil sur place et que le moyen c'est l'apprentissage, on le fait. On ne veut pas laisser mourir les établissements sur le territoire. La Région a 900 000 m<sup>2</sup> fermés, il faut les entretenir »*. Conclusion pour la Région, en tant que propriétaire, l'essentiel est que les bâtiments soient occupés et chauffés, peu importe le type de formation qui s'y fait. L'intersyndicale a souhaité un engagement de la Région pour qu'elle ne donne pas son accord au projet rectoral. L'intersyndicale a donc fait un courrier afin d'obtenir une réponse écrite.

Nous avons été très surpris par la réponse de M. Alexandre du 19 mars : *« En ce qui concerne les parcours mixtes en baccalauréat professionnel, je confirme l'opposition de principe de l'institution régionale au dispositif prévoyant la première année sous statut scolaire et les deux suivantes par apprentissage. Les parcours mixtes organisés sur la base des deux premières années sous statut scolaire et la dernière année par apprentissage constituent, par contre, dans certains cas une solution permettant le maintien de formations initiales publiques débouchant sur l'insertion professionnelle. La consolidation de certains lycées professionnels en perte sévère d'effectifs est, par ailleurs, également envisageable par le développement ou la création d'une unité de formation par apprentissage »*. Donc la Région donne son aval à la Rectrice pour qu'elle mette en œuvre le programme de Sarkozy : la dernière année des CAP et des bacs pro en apprentissage.

Pour s'opposer aux 1 020 suppressions d'emplois prévues et à cette expérimentation sauvage de parcours mixtes, des rassemblements ont eu lieu devant le rectorat, à l'initiative de la CGT Educ'action, lors des CTA des 19 et 26 mars. La Rectrice, avec sa conception si particulière du

« dialogue » social, a refusé de recevoir l'intersyndicale sur l'avenir de la voie professionnelle dans l'académie alors que sur les 589 suppressions d'emplois prévues dans le 2<sup>nd</sup> degré, environ 500 seront dans les seuls LP.

Afin d'interpeller la Région sur sa responsabilité en matière de carte des formations, à l'initiative de la CGT Educ'action, un rassemblement a eu lieu devant le siège du Conseil Régional le mardi 17 avril. L'intersyndicale (CGT, A & D, UNSA, FSU) a été reçue en audience par Philippe Kemel, 13<sup>ème</sup> vice-président (délégation : apprentissage).

Après nous avoir flatté, en disant qu'il était d'accord avec nous, que l'apprentissage ne devait pas être en concurrence avec la formation initiale, M. Kemel nous a informé que la commission avait donné des avis défavorables et qu'aucune des formations 1 + 2 demandées par la Rectrice n'avaient été validées. Il a affirmé : *« Notre position est claire. Ce sera le 2 + 1 »*. Il confirmait donc les écrits de M. Alexandre pour la mise en place de parcours mixtes, avec l'apprentissage en dernière année, concernant uniquement 2 établissements à la rentrée 2012 : Bac Pro Technicien Constructeur Bois au LP Camille Claudel de Fourmies et un bac Pro chimie au LP Cousteau de Wasquehal. M. Kemel a joué les étonnés devant notre refus de la mise en place de parcours mixtes, prétendant que la formule 2 + 1 répondait à la demande des organisations syndicales.

Martine Pavot, directrice générale adjointe chargée de l'éducation et du lycée au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a d'autre part affirmé que *« pour la chimie, si on n'avait pas mis l'apprentissage, la formation aurait été rayée de la carte des formations »*.

M. Kemel nous a assuré que *« le Conseil Régional a demandé au Rectorat que des garanties soient données aux élèves qui n'auraient pas de contrat pour qu'ils puissent terminer la formation en voie scolaire »*.

L'audience a été très difficile. M. Kemel coupait régulièrement la parole et plus particulièrement aux interlocutrices. Visiblement il ne souhaitait pas entendre nos arguments, son but était de nous asséner son plaidoyer pour l'apprentissage : *« Nous avons mis à égal niveau la voie scolaire et la formation en apprentissage. L'apprentissage doit avoir autant de valeur. L'apprentissage ne doit pas être une formation de 2<sup>nd</sup> rang. L'apprentissage aujourd'hui s'éloigne de plus en plus de ce qui existait avant. Pour les centres de formation on a introduit le contrôle qualité. L'entreprise est un lieu de formation »*. Alors qu'il y a eu plusieurs interventions pour rappeler que les jeunes sous statut scolaire faisaient 22 semaines de stage et que le contact avec l'entreprise existait malgré toutes les difficultés pour trouver les lieux de stages, pour M. Kemel, le seul vrai contact avec l'entreprise c'est le contrat de travail en apprentissage.

<sup>1</sup> Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (page 20)

M. Kemel refuse que nous utilisions le terme d'expérimentation pour les 2 sections mixtes qui ont été acceptées. Pourtant derrière le terme expérimentation, il y a l'idée de prise en compte des erreurs, de faire un bilan et d'arrêter éventuellement si les résultats ne sont pas probants. Refuser l'appellation d'expérimentation peut signifier que pour le Conseil Régional, c'est une acceptation définitive de ce type de parcours au même titre que les différentes sections d'apprentissage créées tous les ans.

La secrétaire académique d'A & D a essayé d'expliquer les conséquences des parcours mixtes pour les personnels et pour leurs statuts. Elle a rappelé que les collègues avaient été recrutés par concours pour enseigner en formation initiale. Alors qu'elle évoquait les différences entre enseigner en formation initiale et s'adresser à des apprentis, M. Kemel lui a brutalement coupé la parole, il s'est mis en colère de façon totalement déplacée, se déclarant choqué dans ses convictions en accusant la collègue de vouloir sélectionner ses élèves alors qu'elle devrait s'adresser à tous les publics car c'était la mission du service public. Il a carrément annoncé qu'il faudrait changer les statuts.

Et puis lorsque nous l'avons interpellé sur notre revendication d'abrogation du BAC Pro 3 ans, des programmes qui lui sont associés et des CCF, il n'a même pas daigné répondre, prouvant ainsi que sur cette question là aussi, les positions du Parti Socialiste et de l'UMP étaient les mêmes. Alors que les parcours mixtes supprimeront à terme des emplois, M. Kemel a juste évoqué la promesse de création de 60 000 emplois, sans préciser bien sûr que ce serait étalé sur 5 ans et par redéploiement. Où seront supprimés les emplois qui pourraient être créés à l'Education Nationale, mystère !

En fin d'audience, M. Kemel a évoqué la volonté du Conseil Régional (en accord avec la position de l'Association des Régions de France d'ailleurs) de mélanger dans les mêmes sections les différents publics (élèves, apprentis, adultes en formation continue). Selon lui, les différentes expériences seraient enrichissantes pour chacun. Lorsqu'on évoque les difficultés de faisabilité dans la réalité avec des publics qui n'auraient pas les mêmes horaires et les mêmes contraintes, il est incapable de répondre sauf que c'est bien et qu'on pourrait envisager de mettre éventuellement deux professeurs simultanément pour encadrer un groupe.

L'audience s'est terminée, car M. Kemel avait hâte d'aller assister au meeting de son candidat. Il avait peut-être peur de ne plus avoir de place dans les rangs VIP !

Conclusion de cette audience : Nous avons été confrontés à un élu régional, sûr de détenir LA vérité contre tous, qui a voulu nous faire la leçon, qui nous a coupé la parole (surtout aux femmes), qui a remis en cause notre façon d'exercer notre métier, qui a réécrit les positions syndicales à son idée, qui nous a fait « une grosse colère de gamin de 3 ans parce que maman n'a pas voulu lui acheter son jouet ». Finalement son comportement était peu différent de celui de Jean-Michel Blanquer, Directeur Général de la DGESCO, qui a traité dernièrement

d'irresponsables, les membres du Conseil Supérieur de l'Education. On peut être très inquiet pour l'avenir, sur la façon dont seront renoués les fils du dialogue social au Ministère de l'Education Nationale et en Région si nos futurs interlocuteurs sont à l'image de cet élu régional. Il est plus qu'urgent que les politiques s'achètent un manuel de « bonnes manières » et qu'ils le potassent afin d'être un peu plus respectueux de leurs interlocuteurs lors des futures audiences !

Brigitte CRETEUR

Par ailleurs, le 17 avril, l'intersyndicale a reçu le soutien de 2 élues du Front de Gauche : Cathy APOURCEAU-POLY, présidente de la commission "lycées, apprentissage, schéma régional des formations" et Brigitte PASSEBOSC vice-présidente de la commission qui ont adressé le message suivant:

*« Nous défendons l'idée que le développement de l'apprentissage ne peut se faire au détriment de la formation professionnelle par voie scolaire. La volonté gouvernementale de développer le nombre de places en apprentissage coïncide en effet avec des attaques sans précédents contre les lycées professionnels qui encaissent la majorité des suppressions de postes dans le secondaire à la rentrée. Et la rentrée 2012 s'annonce la plus destructrice qu'ait jamais connue le secteur.*

*C'est pour cette raison que les élus du Front de Gauche se sont abstenus sur le Contrat d'objectif et de moyens (COM) entre la Région et l'Etat. Les orientations gouvernementales visent avant tout à mettre l'accent sur le développement quantitatif de l'apprentissage : on vise 42 000 places pour le Nord Pas de Calais. Or, seules 23 000 des 37 000 places financées aujourd'hui sont occupées.*

*Ces objectifs méritent clarification. Vise-t-on l'intégration des décrocheurs, qui sortent chaque année par milliers du système scolaire, ou s'agit-il d'un transfert d'effectifs lycéens vers les CFA? Nous ne pourrions accepter cette mise en concurrence entre voie scolaire et apprentissage. L'Etat, dont les représentants répètent que les critères « quantitatifs » n'ont aucune importance quand il s'agit de minimiser les conséquences des suppressions de postes dans l'éducation nationale, utilise en revanche sur l'accueil des jeunes en apprentissage un raisonnement avant tout axé sur le quantitatif.*

*Concernant l'apprentissage, la priorité est pour nous d'abord à la consolidation de l'accueil des apprentis dans le cadre des places existantes avant d'en créer de nouvelles. Si nous apprécions les efforts régionaux pour permettre d'améliorer l'accueil des jeunes apprentis, nous pensons que les dispositions dans lesquelles l'état aborde aujourd'hui les objectifs du COM ne nous permettent pas de nous aiguiller sur de bons rails. Le développement quantitatif de l'apprentissage, sur lequel mise le gouvernement, ne saurait ni constituer le remède miracle aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, ni au décrochage massif de nombreux jeunes du système scolaire. »*